



**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

Rueil, le 2 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **CARDIF LANCE LA TABLE DE MORTALITE GARANTIE AU SEIN DU CONTRAT MADELIN CARDIF RETRAITE PROFESSIONNELS**

- **Une garantie qui sécurise le taux de conversion du capital en rente**
- **Un système novateur de « Bonus de rente »**

Cardif lance une nouvelle option au sein de son contrat Madelin Cardif Retraite Professionnels commercialisé par les courtiers et CGPI : la table de mortalité garantie.

### **Fonctionnement d'un contrat retraite Madelin sans garantie table de mortalité**

Lorsqu'un client adhère à un contrat retraite, le taux de conversion du capital en rente au moment où il part en retraite n'est pas garanti et dépend de la table de mortalité réglementaire (espérance de vie) alors en vigueur : le capital est converti en tenant compte de l'espérance de vie moyenne. **Ainsi, plus l'espérance de vie est élevée, plus la rente sera faible.**

Or la table de mortalité peut significativement évoluer entre la date de souscription et la date du départ en retraite. En effet, aujourd'hui, le souscripteur d'un contrat retraite Madelin se situe dans une épargne de long terme : le départ à la retraite intervient de plus en plus tard, en moyenne à **62 ans** et plus de **15 années après la souscription**.

### **Ce que permet l'option table de mortalité avec le système bonus de rente**

A l'ouverture du contrat<sup>1</sup>, le client peut désormais, pour s'assurer du taux de conversion du capital en rente, anticiper un éventuel allongement de l'espérance de vie entre le moment de la souscription et le moment de la liquidation, qui diminuerait mécaniquement le montant de sa rente.

**Avec l'option table de mortalité garantie, Cardif offre la possibilité de bénéficier**, en toute transparence, lors du départ à la retraite, **de la meilleure des deux tables** (entre celle à la souscription et celle à la liquidation), pour 0,24% de frais de gestion supplémentaires par an.

**L'avantage de cette garantie est de permettre, au moment de la liquidation, de convertir le capital en rente en fonction de la table de mortalité la plus avantageuse.**

Si le taux de conversion appliqué est celui au moment du terme et non pas celui à la souscription, rendant alors la garantie sans objet, Cardif a mis en place un **bonus de rente** égal à 75% du différentiel entre la rente qui aurait dû être obtenue avec la table à la souscription et celle du terme. Cette revalorisation complémentaire du montant de la rente prend effet dès la première mensualité.

Les clients Cardif Retraite Professionnels qui adhèrent à cette garantie se rassurent ainsi sur le futur montant de la rente viagère qu'ils percevront. Ils font le pari que l'espérance de vie moyenne va continuer à augmenter et qu'il faut se protéger contre la diminution du montant de la rente qui en résulterait.

### **Cardif Retraite Professionnels en quelques chiffres :**

**Contrat Loi Madelin lancé en 1994, nouvelle version en 2007 (avec une offre financière enrichie)**

**Une offre multigestionnaire avec près de 500 fonds proposés**

**5 options de sortie en rente**

**(rente viagère simple, avec réversion, par paliers, avec garantie dépendance, avec annuités garanties)**

<sup>1</sup> ou en cours de vie du contrat

Cardif ([www.cardif.com](http://www.cardif.com)) est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Assurance. Standard & Poor 's lui a attribué la notation financière AA+.

Cardif conçoit et commercialise des produits et services dans le domaine de l'épargne et la prévoyance, par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution. Présente à ce jour dans 42 pays, avec des positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique Latine, Cardif compte aujourd'hui parmi ses partenaires plus de 35 des 100 premières banques mondiales.

BNP Paribas Assurance ([www.assurance.bnpparibas.com](http://www.assurance.bnpparibas.com)) est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il compte plus de 7 000 collaborateurs dont plus de 60% hors de France.

Son chiffre d'affaires en 2007 s'est élevé à 18 milliards d'euros. Il a réalisé, en 2007, 43 % de son chiffre d'affaires en dehors du groupe BNP Paribas et 39 % à l'international.

Leader mondial en assurance des emprunteurs, BNP Paribas Assurance est le quatrième assureur vie en France.

#### **Contacts presse :**

Sophie Le Blévec Tél : 01 41 42 69 56 Fax : 01 41 42 80 95 E-mail : <a href="mailto:sophie.s.leblevec@bnpparibas.com">sophie.s.leblevec@bnpparibas.com</a>	Caroline Chaize Tél. : 01 41 42 89 31 Fax : 01 41 42 80 95 E-mail : <a href="mailto:caroline.chaize@bnpparibas.com">caroline.chaize@bnpparibas.com</a>
---	---

La documentation relative au contrat Cardif Retraite Professionnels est disponible sur demande au service de presse.